

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Wepox 401 A

· **UFI:** 8M31-40X6-E001-EF50

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Primer EP

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Reg.nr.: 01-2119456619-26	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	25-50%
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8 Reg.nr.: 01-2119454392-40	formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8 Reg.nr.: 01-2119485289-22	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%

(suite page 3)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver avec du savon et beaucoup d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
LES DANGERS DUS À L'EXPOSITION AU FEU
Eviter l'inhalation des produits de combustion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Précautions spéciales pour les pompiers:
En cas d'incendie, verrouillez immédiatement les lieux et évacuez toutes les personnes de la zone de danger. Aucune action ne doit être prise qui soit associée à un risque personnel ou qui n'a pas été suffisamment formée. Ce matériau est toxique pour la vie aquatique et a des effets à long terme. Les eaux d'extinction contaminées par cette substance doivent être confinées et ne doivent pas pénétrer dans les eaux, les égouts ou les eaux de ruissellement.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 4)

CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver soigneusement les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: Classe de stockage 10 "liquides inflammables", selon la règle technique 510**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL**1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane**

Oral	DNEL (population)	0,75 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects)
		0,75 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (travailleur)	8,3 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects)
		8,3 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (population)	3,6 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
	DNEL (travailleur)	12,3 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
		12,3 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	0,75 mg/m ³ (Acute - systemic effects)

(suite page 5)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 4)

0,75 mg/m³ (Long-term - systemic effects)

9003-36-5 formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Dermique

DNEL (travailleur)

104,15 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects)

Inhalatoire

DNEL (travailleur)

29,39 mg/m³ (Acute - systemic effects)

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Dermique

DNEL (population)

3,9 mg/m³ (Acute - systemic effects)

Inhalatoire

DNEL (population)

13,8 mg/m³ (Acute - systemic effects)

· PNEC

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

PNEC

0,0003 mg/l (L'eau de mer)

0,003 mg/l (eau douce)

9003-36-5 formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

PNEC sédiment

0,0294 mg/kg dw (L'eau de mer)

0,294 mg/kg dw (eau douce)

PNEC

0,0003 mg/l (L'eau de mer)

0,003 mg/l (eau douce)

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

PNEC sédiment

6,677 mg/kg dw (L'eau de mer)

66,77 mg/kg dw (eau douce)

PNEC

0,00072 mg/l (L'eau de mer)

0,0072 mg/l (eau douce)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Protection respiratoire:

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· Protection des mains:


Gants de protection

· Matériau des gants

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'application.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 5)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

>480 minutes (niveau de perméation: 6)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Couleurs diverses

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Ne pas être déterminée.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

Non déterminé.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

>60 °C

· **valeur du pH:**

Mélange non polaire/aprotique.

· **Viscosité:**

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité:**

Non déterminée.

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Teneur en solvants:**

· **VOC (CE)**

2,60 %

· **Teneur en substances solides:**

0,0 %

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 6)

· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir à l'écart des matières suivantes afin d'éviter des réactions exothermiques fortes: agents oxydants, bases fortes, acides forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	DL50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	23.000 mg/kg (lapin)
		>1.200 mg/kg (rat)

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 7)

9003-36-5 formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol		
Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (rat)
		>2.000 mg/kg (lapin)
68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]		
Dermique	DL50	>10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50	0,15 mg/l (rat) (7 h, Dampf)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

IC50 >42,6 mg/l (bacteria)

- **Toxicité aquatique:**

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

EC50/48h 1,8 mg/l (daphnia magna)

CL50/96h 2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

9003-36-5 formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

CL50 0,55 mg/l (poisson)

CL50/96h 2,54 mg/l (poisson)

EC50/72h 1,8 mg/l (algue)

EC10/48h 2,55 mg/l (daphnia magna)

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

EC50/48h >10 mg/l (daphnia magna)

CL50/96h >10 mg/l (poisson)

(suite page 9)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 8)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

4,4'-méthylène diphényl diglycidyl éther

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

NON rapidement dégradable

Résine époxyde de bisphénol F

NON rapidement dégradable

Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl].

Rapidement dégradable

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

4,4'-méthylène diphényl diglycidyl éther

Coefficient de classification : n-octanol / eau >2,918

BCF 31

· 12.4 Mobilité dans le sol

4,4'-méthylène diphényl diglycidyl éther

Coefficient de classification : sol / eau 2,65

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).**· vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Remarque:** Nocif pour les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU****· ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-époxypropane and phenol)

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]

(suite page 10)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 9)

·	propane, formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol)
· IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· Remarques:	Conformément à la disposition spéciale 375, ce produit n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR/ RID lorsqu'il est transporté dans des emballages

(suite page 11)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 10)

·		individuels ou intérieurs ≤ 5Kg/L.
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)		5L
· Excepted quantities (EQ)		Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:		Ce produit n'est pas soumis aux dispositions du code IMDG, sous-section 2.10.2.7, lorsqu'il est transporté en emballages individuels ou intérieurs ≤ 5Kg/L.
· "Règlement type" de l'ONU:		UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-BIS-[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL] PROPANE, FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.03.2024

Nom du produit: Wepox 401 A

(suite de la page 11)

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· Classe de pollution des eaux: classe A (Classification propre)**· VOC (CE)** 2,60 %**· VOCV (CH)** 2,60 %**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· Sourceswww.gestis.dewww.echa.eulogkow.cisti.nrc.ca**· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —